



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) et consorts : « Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer sans délai et efficacement les punaises de lit dans les lieux d'hébergement d'urgence, tout en garantissant l'accès aux prestations »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :